

POLITIQUE EN MATIERE DE DURABILITE

Politique relative aux risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel que modifié (le « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR »), Willis Towers Watson Luxembourg S.A. s'efforce de prendre en compte les principaux risques en matière de durabilité lorsqu'elle conseille sur des produits de retraite exposés aux fluctuations du marché, avec l'aide des concepteurs des produits d'assurance concernés et de conseillers externes (le cas échéant).

Selon le SFDR, un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (« ESG ») qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative, importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Ces risques sont évalués pour chaque produit d'assurance au cas par cas et peuvent prendre diverses formes, comme les risques régionaux liés au changement climatique (par exemple des incendies ou des inondations plus réguliers), les campagnes de boycott publiques, les risques locaux de corruption ou de fraude.

Les analyses des risques en termes de durabilité sont intégrées par Willis Towers Watson Luxembourg S.A. dans le processus d'évaluation réalisé avant chaque conseil en assurance sur la base des informations disponibles.

Sustainability Risk Policy

In accordance with Regulation (EU) 2019/2088 on sustainability disclosure in the financial services sector, as amended (the "Sustainable Finance Disclosure Regulation" or "SFDR"), Willis Towers Watson Luxembourg S.A. endeavours to consider key sustainability risks when advising on pension products exposed to market fluctuations, with the assistance of the developers of the relevant insurance products and external advisors (where appropriate).

According to the SFDR, a sustainability risk is an environmental, social or governance ("ESG") event or condition that, if it occurs, could have an actual or potential material adverse impact on the value of an investment.

These risks are assessed for each insurance product on a case-by-case basis and can take various forms, such as regional climate change risks (e.g. more regular fires or floods), public boycott campaigns, local corruption or fraud risks.

Sustainability risk analyses are integrated by Willis Towers Watson Luxembourg S.A. into the assessment process prior to any insurance advice based on available information.

Non prise en considération des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Selon le SFDR, les facteurs de durabilité sont des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Etant donné que le cadre juridique concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité est actuellement incomplet et que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont en plein développement et n'ont pas encore atteint leur maturité au sein de l'industrie de la finance durable, Willis Towers Watson Luxembourg S.A. ne prend actuellement pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans ses conseils en assurance.

Nous nous attendons à ce qu'il y ait une marge de progression jusqu'à ce que l'industrie de la finance durable soit en mesure de développer une méthodologie pour mesurer et analyser les incidences négatives sur la durabilité d'une manière qui soit utile pour les investisseurs et notre société reverra cette politique au fur et à mesure que le cadre juridique et les méthodologies techniques pertinentes seront développés. Toute modification importante de l'approche de Willis Towers Watson Luxembourg S.A. sera mise à jour sur son site internet conformément au SFDR.

Non consideration of negative impacts on sustainability factors

According to the SFDR, the sustainability factors are environmental, social and personnel issues, respect for human rights and the fight against corruption and bribery.

As the legal framework regarding negative impacts on sustainability factors is currently incomplete and negative impacts on sustainability factors are still developing and have not yet matured within the sustainable finance industry, Willis Towers Watson Luxembourg S.A. does not currently take into account the main negative impacts of investment decisions on sustainability factors in its insurance advice.

We expect that there will be room for improvement until the sustainable finance industry is able to develop a methodology for measuring and analysing adverse sustainability impacts in a way that is useful to investors and our firm will review this policy as the relevant legal framework and technical methodologies are developed. Any material changes to Willis Towers Watson Luxembourg S.A.'s approach will be updated on its website in accordance with the SFDR.

Politique de rémunération

La politique de rémunération applicable dans notre société est conçue de manière à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risque en matière de durabilité.



La rémunération d'aucun membre du personnel n'est liée à la performance économique des produits d'assurance recommandés.

Remuneration policy

The remuneration policy applicable in our company is designed to promote sound and effective risk management and does not encourage sustainability risk taking.

No staff member's remuneration is linked to the economic performance of the recommended insurance products.